

Critères d'admissibilité :

- Le patineur admissible est celui qui aura 12 ans au plus tard le 30 septembre 2019
- Le patineur admissible est celui qui aura complété son test de style libre 4 / préliminaire (2 parties) au plus tard le 1^{er} septembre 2019
- Doit avoir complété une année complète comme aide sur les glaces du CPAV
- Pour être admissible, tu dois être inscrit comme patineur au CPAV pour la saison 2019-2020

Inscription :

Prénom : _____ Nom : _____
Courriel : _____ Téléphone : _____
Date de naissance : _____

Expériences et Qualifications :

- Lors de la saison 2018-2019, j'étais aide
 - Lors de la saison 2018-2019, je n'étais pas assistant de programme par choix
 - Lors de la saison 2018-2019, j'étais assistant de programme
- Nombre d'année d'expérience comme assistant de programme : _____
Niveau de style libre réussi (2 parties) _____

Disponibilités :

- Patinage Plus avancé Mercredi 17h00 à 17h45
- Patinage Plus Mercredi 17h45 à 18h40
- Patinage Plus avancé Samedi 9h20 à 10h15
- Patinage Plus Samedi 10h45 à 11h45
- Introduction au programme STAR et programme STAR (semi-privé) * Vendredi 17h55 à 18h55
- Seulement comme remplaçant* doit avoir suivi la formation

Il est entendu que le ou la responsable des programmes essaiera de respecter vos choix, mais qu'il est impossible actuellement pour tous les membres du CA du CPAV de déterminer avec certitudes les réels besoins tant que la période d'inscription ne sera pas terminée.

* Test senior bronze (2 parties) / STAR 6



Formulaire disponibilités Assistant de programme

2019

2020

uniforme obligatoire, veste du CPAV :

Le CPAV s'engage à fournir une veste à tout nouvel assistant ou à renouveler celle d'un assistant en cas de besoin. Pour faire sa demande, l'assistant de programme doit compléter l'annexe A du présent document. Le conseil d'administration étudiera et n'approuvera que les demandes reçues par écrits. Toute demande jugée déraisonnable pourrait être refusée.

Mes obligations en lien avec mon engagement :

Moi, _____, je m'engage à être présent(e) à la **formation obligatoire***, qui aura lieu mardi le 27 août 2019 de 18h00 à 20h30 à la salle multifonctionnelle du Sportplex de l'Énergie pour la partie théorique ET mercredi le 28 août de 17h00 à 18h15 sur la glace #2 du Sportplex de l'Énergie pour la partie pratique.

***Assistant de programme ayant plus de 4 ans de formation comme Assistant de programme (excluant les formations comme aides) la formation du mardi 27 août vous est exempté, vous aurez une révision des règlements le mercredi 28 août, suite à la formation pratique au local du CPAV de 18h30 à 19h00.**

Je comprends qu'en cas d'absence à la formation, je ne pourrai recevoir la certification nécessaire et par conséquent, je ne pourrai être engagé par le CPAV pour la saison 2019-2019.

Signature du patineur

_____ 2019

Date

NOTE :

Sachez que pour déterminer l'horaire des aides et assistants, les membres du conseil d'administration ont approuvé les critères suivants pour l'attribution des cours :

- Qualification requise
- Nombre d'année d'expérience comme aide et assistant au sein du CPAV
- Date de remise du formulaire complété, uniquement dans le cas d'une égalité au niveau de l'ancienneté et de la qualification.

Faire parvenir le formulaire dûment complété au plus tard le 5 août 2019 par courriel à Mme Linda Beaudoin : vicepresidente@cpavarennnes.org